

Accompagnement à la mise en place d'un système de management environnemental par étapes

Valorisez durablement votre engagement environnemental

Objectifs :

- Mettre en œuvre un système de management environnemental en conformité avec le référentiel FD X30-205
- Obtenir une reconnaissance du niveau atteint (attestation ou certification)

La mise en place d'un système de management environnemental par étapes permet de :

- niveau 1 :
Garantir à vos clients la connaissance des principales exigences environnementales et la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires
- niveau 2 :
Approfondir et structurer la démarche, hiérarchiser votre plan d'actions et mettre en place les bonnes pratiques environnementales de votre secteur d'activité
- niveau 3 :
Etablir un système de management environnemental conforme aux référentiels internationaux ISO 14001 et/ou EMAS

Détail de l'accompagnement :

Un accompagnement spécifique est mis en place. Vous bénéficiez d'une assistance et d'un suivi privilégiés :

- niveau 1 :
 - Pré diagnostic environnement (0,5 jour)
 - Formation par un consultant (2 jours)
 - Accompagnement par la CCI (3 jours)
- niveau 2 :
 - Formation par un consultant (5 jours)
 - Accompagnement par un consultant (5 jours)
- niveau 3 :
 - Accompagnement par un consultant (3 jours)
 - Audit à blanc (1 jour)

Tarification	HT
Coût des prestations :	
Niveau 1	550€
Niveau 2 et 3	10000€

Commentaires :

Un minimum de 5 entreprises est requis par niveau.
Les jours de formation collective peuvent être pris en charge par les fonds de formation de votre entreprise
L'accompagnement collectif à la mise en place d'un système de management environnemental par étapes est à coût réduit grâce à la participation financière de votre CCI et de l'ADEME.